



>>> Parc naturel régional du Morvan

Concertation et gestion des désaccords à la source des conflits, le reboisement résineux

Dans l'après-guerre, la campagne française se vide de sa population et de grands programmes de reboisement sont entrepris, pour utiliser économiquement les terres abandonnées. Et dans les années soixante-dix, le Morvan se réveille avec la gueule de bois : les Parisiens, fuyant leurs cités pour retrouver la campagne de leur enfance, tombent sur des plantations forestières denses, vert linceul d'un monde révolu. Devant leurs cris, les forestiers se drapent dans leur légitimité de producteurs et de propriétaires : de toute façon, les arbres sont là, financés par l'État, on ne va pas les couper...

Cette situation va longtemps rester figée. Mais elle semble aujourd'hui changer, un nouveau dialogue s'étant construit entre résidents et forestiers. Que s'est-il passé ? En premier lieu, les arbres ont grandi, formant aujourd'hui une véritable forêt, enfin pénétrable et donc réappropriable par la population avoisinante. Or cette forêt commence à produire de l'emploi, avec l'arrivée des premières éclaircies commerciales. Ces éclaircies contribuent à l'humaniser en y apportant la lumière, en mettant en valeur les plus beaux sujets.

Les hommes aussi ont évolué : ayant dépassé le simple rejet de la ville, ou du citadin, ils semblent aujourd'hui plus soucieux d'un certain art de vivre ensemble, dans un environnement commun.

Reste à trouver le déclencheur pour une sortie de crise sans gagnant ni perdant : pour qu'une nouvelle histoire puisse s'écrire où tout le monde, cette fois, s'y retrouve.

La première étape est la reconnaissance des acteurs entre eux, de leur droit à vivre sur le territoire commun. Pour cela, il faut un médiateur choisi et reconnu par les deux parties : le passeur, l'hybride qui combine les deux cultures. Dans le cas du Morvan, on peut souligner le rôle de l'expert forestier local, passionné de nouvelles sylvicultures, qui fera le lien entre les deux mondes.

On peut alors passer à l'étape suivante : le partage des représentations. Il faut pour cela un « lieu de transaction » et des

Le Morvan est un vaste massif forestier autour duquel, depuis plusieurs décennies, se cristallisent des conflits sociaux. Les élus locaux ont saisi l'occasion de mettre en place une charte forestière de territoire. La concertation semble aboutir.



DES RECHERCHES ET DES ACTIONS DE FORMATION ONT ÉTÉ INITIÉES PAR LE BIAIS DE LA CHARTE FORESTIÈRE. ICI : COMMENT PASSER UN COURS D'EAU EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT.



OLIVIER THIEBAUD
RESPONSABLE DU
PÔLE GESTION DE
L'ESPACE, PARC
NATUREL RÉGIONAL
DU MORVAN

“Le temps était venu

45 chartes forestières de territoire ont déjà été élaborées. En quoi celle du Morvan est originale ?

Toute charte forestière de territoire est originale puisqu'elle est basée sur la concertation. Plus que le résultat, c'est la démarche qui est importante. Dans le Morvan, nous en étions arrivés à un stade très avancé de conflit, allant jusqu'à des grèves de la faim... Il faut savoir que, dans les années soixante, le Fonds forestier national a largement subventionné la plantation des résineux, dans le but de faire de la pâte à papier. Les habitants ont très mal vécu la transformation très brutale de leurs paysages. Dans ce contexte particulier

d'incompréhension entre les acteurs économiques et les nouveaux arrivants, la charte forestière a été pour l'opportunité de faire évoluer les mentalités et de rapprocher les acteurs... Cet outil nous a permis d'enclencher une démarche de dialogue.

Que dire du très grand nombre d'acteurs... ?

Dans le Morvan, 17 150 propriétaires privés détiennent 85 % du foncier. Parmi eux, des petits propriétaires, qui ont moins d'un hectare et des institutionnels tels le Crédit lyonnais, la Caisse d'épargne... Viennent ensuite l'État et les collectivités dont le foncier est géré par l'ONF. Sans compter les randonneurs, les écologistes, les professionnels du tourisme... Tous ces gens à mobiliser, à concerter, c'est une difficulté mais c'est aussi la richesse du Morvan.

C'est dans ce contexte que vous décidez d'élaborer une charte forestière...

C'est la commission forestière du Parc, sous

Fiche action
exemple

38 FICHES « ACTION » COMME CELLE-CI SONT DÉCRITES DANS LE DOCUMENT DE PROGRAMMATION. ELLES SONT CONSULTABLES SUR LE WEB.

« objets intermédiaires », permettant de passer des échanges de rhétoriques au partage du vécu. Là interviennent le Parc naturel régional et sa commission forêt, les réunions régionales pour la certification de la gestion forestière, la charte forestière de territoire et son diagnostic initial (confié à l'expert forestier cité plus haut). On s'appuie aussi, plus concrètement, sur des parcelles de référence sylvicole, lieux d'observation et d'échange de vues, mis en place depuis plus de dix ans, sous l'impulsion... du même expert forestier.

Vient alors le moment des « gages ». D'abord les gages institutionnels : des places de responsabilité dans des groupes de travail, une prise en compte explicite dans les textes d'orientation. Puis des gages concrets sur le terrain, qui, sans nécessairement coûter, montrent une prise en considération effective des autres acteurs : par exemple, le maintien négocié et la mise en valeur de certains arbres

remarquables — feuillus mais aussi résineux —, ou la préservation de certaines ouvertures forestières, pour des raisons écologiques ou paysagères.

On peut enfin arriver à la phase active, créative, mobilisatrice : la construction commune des paysages de demain, sur la base non seulement de compromis négociés, mais surtout de projets partagés. Elle se fera dans une approche pas à pas, de recherche-action, sur la base d'essais suivis et évalués en commun... Dans le Morvan, cette construction s'articule autour du développement de la sylviculture irrégulière, sur la base du volontariat : l'idée de zonage est refusée, au profit de celle de contrat. Le contrat suppose la confiance, et, réussi, la nourrit en retour : telle voudrait être la logique vertueuse du « développement durable ». ■

CHRISTOPHE CHAUVIN - CEMAGREF

Promouvoir et soutenir des pratiques
sylvicoles favorables à l'environnement

Objectif transversal

Encourager des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage.

Constat actuel

La futaie irrégulière et l'irrégularisation des peuplements existants sont des techniques connues, répondant aux objectifs environnementaux, paysagers et de biodiversité. Le cahier de recommandations paysagères est un document complet, technique et utilisable par un petit nombre de professionnels et propriétaires avertis.

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires en matière de gestion forestière durable.
- Inciter à la conduite en irrégularisation des peuplements et à la prise en compte de la biodiversité.
- Synthétiser le document existant et en assurer la diffusion.
- Mettre en place et suivre, sur des sites pilotes, des actions en faveur de l'environnement, à titre démonstratif.

Descriptif de l'action

1 Développer les pratiques amélioratrices

- Développement d'itinéraires sylvicoles pour :
 - redonner aux feuillus leur place dans les peuplements résineux,
 - préservation d'îlots de vieillissement.
- Promotion et incitation de la gestion en futaie irrégulière (feuillue ou résineuse, conversion des monocultures de résineux), sur la base d'un dispositif État.
- Animation et appui technique pour :
 - le maintien des plants et semis d'essences feuillues ou précieuses lors des dégagements des résineux,
 - la promotion des pratiques sylvicoles respectueuses des sols et de la ressource en eau.

2 Sensibiliser sur la valeur patrimoniale et la biodiversité des milieux naturels forestiers

- Aider à l'inventaire et à la connaissance des espèces patrimoniales et à la richesse de la biodiversité.
- Proposer des techniques de gestion adaptées.

3 Accompagner les actions paysagères

- Élaborer des fiches techniques simplifiées visant à la prise en compte des enjeux paysagers, à partir du cahier de recommandations paysagères.
- Vulgariser, promouvoir les techniques proposées (journées d'animations...).
- Faire une étude économique des actions proposées permettant d'appréhender les éventuels surcoûts.
- Contractualiser des actions spécifiques (irrégularisation des lisières, entretien des points de vue paysagers, sylviculture des bords de cours d'eau) sur des zones paysagères sensibles du plan de Parc ou d'autres sites volontaires.

Partenariat

Diren, ABCF, CRPF, ONF, experts, Prosyva...

Indicateurs d'évaluation

- Réalisation des fiches techniques.
- Nombre de journées d'animation ou de formation.
- Nombre de mises en œuvre identifiées.
- Nombre de dossiers et d'accompagnements réalisés.
- Inventaire des sites pilotes mis en œuvre...

de sortir de l'impasse"

l'impulsion d'Anne-Catherine Loisier, qui a proposé cette démarche de concertation. Les gens se sont associés spontanément. Pour tous, le temps était venu de sortir de l'impasse.

Le Parc se positionne comme médiateur...

Sur ce territoire découpé en quatre pays, quatre départements, un certain nombre de communautés de communes, le Parc est la seule entité représentative du massif du Morvan.

Vous avez débuté par un audit...

En amont de l'audit, nous avons beaucoup réfléchi sur la méthode. Au risque de me répéter, je veux insister sur ce point car l'intérêt d'une charte, c'est d'abord une démarche commune.

Mais oui, nous avons demandé à un audit de repérer les différentes perceptions de la forêt auprès des propriétaires, professionnels et habitants. En trois mois, Adrienne Daudet a entendu 200 personnes. Ce travail nous a per-

>>> Christophe Chauvin •
Cemagref • 2, rue de la Papeterie •
BP 76 • 38402 St-Martin-d'Hères •
Tél. : 04 76 76 27 72
Mél :
christophe.chauvin@cemagref.fr

>>> Parc naturel régional du
Morvan • Olivier Thiebaud •
58230 St-Brisson •
Tél. : 03 86 78 79 22
Mél :
olivier.thiebaud@parcdumorvan.org

>>> Consulter le document
de programmation et le rapport
d'audit préalable :
www.parcdumorvan.org/telechar-
ge/CFT_Morvan_04-01-09.pdf
www.parcdumorvan.org/telechar-
ge/Audit-2003_ADaudet.pdf





Toute l'information des professionnels des espaces naturels à 33,50 € seulement, au lieu de 38 € (prix de vente au numéro).

oui, je m'abonne à Espaces NATURELS

Je souscris..... abonnements à 33,50 €,

soit un total de €

Destinataire(s) : _____

Adresse de facturation : _____

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'ATEN.

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP ATEN

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Immeuble Agostini • ZI Bastia-Furiani • 20200 Bastia
Renseignements : 04 95 31 12 21 •
espaces-naturels@mediaterra.fr



mis de faire remonter les attentes du terrain et de dégager des axes de travail.

Je suppose que vous avez découvert des visions très différentes de la forêt ?

Adrienne Daudet, qui a mené cet audit, a synthétisé quatre points clés du débat forestier : il y a ceux qui pensent qu'une belle forêt est une forêt riche de diversité, il s'agit des protecteurs de la nature. Pour d'autres, forestiers, la forêt est la résultante d'une histoire humaine. D'autres encore voient la forêt comme un capital. Pour eux, une forêt est une richesse sur pied. Ceux qui partagent cette vision insistent d'ailleurs sur le fait qu'une forêt privée n'est pas un bien public. Et puis, quatrième catégorie, il y a des gens qui voient la forêt comme un territoire dans lequel on a ses repères, son histoire familiale ou culturelle.

Que fait-t-on après ce constat de positions antinomiques dans une démarche de concertation ?

On commence par inviter les 200 personnes auditées à une rencontre de restitution. Et puis, l'audit ayant permis de dégager les attentes des acteurs, on leur propose de se mettre au travail. C'est-à-dire, ensemble, de trouver des solutions aux questions que tous se posent d'une manière ou d'une autre. Ainsi le 20 février 2003, toutes les personnes qui le souhaitent se sont inscrites à un atelier dont l'objet était la rédaction effective de la Charte de territoire.

Quatre ateliers s'articulaient chacun autour d'un thème précis : Comment transformer et valoriser les bois du Morvan, afin d'éviter d'avoir une fuite de la valeur ajoutée à l'extérieur du territoire ? Quelles pratiques sylvicoles favorables à l'environnement peut-on développer ? Comment œuvrer pour une valorisation économique des feuillus ? Un dernier atelier abordait les thèmes de la sensibilisation, de la formation.

Le bouche à oreille a fait la suite, les ateliers se sont étoffés au fil du temps.

On part tout de même de visions très différentes...

Plusieurs conditions ont été déterminantes à la bonne marche des ateliers. Tout d'abord, le choix judicieux de confier, leur animation à deux ingénieurs forestier et écologue. Roland Sus est acteur de l'association futaie irrégulière. Son regard, depuis la forêt privée, nous offre une connaissance technique et économique, tout en étant sensible aux aspects environnementaux. Hervé Bouard, l'expert écologue, venait en appui. Tous deux connaissaient bien le territoire, sa problématique et ses enjeux.

Les partenaires sociaux se sont mobilisés car ils avaient l'impression de participer à un programme d'actions.

Et puis, il faut mettre l'accent sur le temps pris, lors la première réunion, afin que tout le monde soit bien d'accord sur les mots. C'est important cette étape. Vérifier qu'on parle le même langage.

Le travail des experts hors réunion a aussi été déterminant. Leur reformulation, leur synthèse, permettait à chacun de s'y reconnaître lors de la réunion suivante. En tout, il aura fallu quatre demi-journées de travail et dix-huit mois pour que chaque atelier aboutisse.

Dix-huit mois, c'est long...

La démarche qui conduit à la charte forestière permet de poser les vrais enjeux de territoire, parce qu'elle émane du territoire. On va jusqu'au fond des choses. La concertation et le dialogue sont l'unique outil permettant d'aboutir à un aménagement du territoire de manière durable et pérenne. Cette démarche commune a d'ailleurs été reconnue par tous parce que la multifonctionnalité a été entièrement prise en compte.

Nous avons signé un document de programmation le 9 janvier 2004. C'est un engagement des signataires : le Parc, les représentants de la propriété forestière, l'ONE, l'union régionale des syndicats de la forêt privée...

Quelle garantie avez-vous que ce document soit appliqué ?

Parce qu'il émane des acteurs eux-mêmes, on peut penser qu'ils iront jusqu'au bout de leur ambition. Puis, plus prosaïquement, parce qu'il se décline en fiches action identifiant les porteurs de projets, le calendrier, la méthodologie, l'estimatif financier. Nous avons également des critères et des indicateurs de suivi... Chaque année, nous tenons une conférence, nous y faisons le point.

Si vous deviez donner un conseil...

Continuer régulièrement les réunions, nourrir l'implication des acteurs de terrain. La concertation, c'est un état d'esprit. Et puis, ne pas oublier d'associer les éventuels partenaires financiers. Conseils généraux, régionaux... doivent pouvoir prendre place dans la démarche dès que le document de programmation prend tournure car le financement d'une charte forestière n'est pas prévu dans les textes. Il est là aussi, le fruit d'un partenariat local. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MOUNE POLI